

**Objet : Budget annexe bowling de CHATEAUBRIANT
Compte Administratif 2020
Affectation des résultats**

E X P O S É

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2020, dressé par Monsieur Alain HUNAUT, Maire,

D É C I S I O N

Article 1^{er} : lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2020 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ **Section d'Investissement :**

Excédent 2020 :	25 012.00 €
Solde d'exécution 2019 :	<u>-18 750.57 €</u>
Soit un excédent d'investissement de	43 762.57 €

➤ **Section de Fonctionnement :**

Déficit 2020 :	- 10 386.00 €
Solde d'exécution 2019 :	<u>5 932.78 €</u>
Soit un déficit de fonctionnement de	- 4 453.22 €

Article 2 : propose d'affecter le résultat du compte administratif lors du vote du Budget primitif 2021, de la manière suivante :

✓ Affecte 43 762.57 € au compte 001 "Excédent reporté" de la section d'investissement,

✓ Affecte 4 453.22 € au compte 002 « déficit reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : constate que le Compte Administratif 2020 du budget annexe bowling de la Ville de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

Article 4 : adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe bowling, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-698-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Le Maire,
Alain HUNAUT



(Handwritten signature of Alain Hunaut)